

---

Adresse du conseil général de la commune de Montbron (Charente) qui envoie l'état des dons patriotiques pour les défenseurs de la patrie et le poids de l'argenterie du culte déposés au district de Rochefoucault, lors de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du conseil général de la commune de Montbron (Charente) qui envoie l'état des dons patriotiques pour les défenseurs de la patrie et le poids de l'argenterie du culte déposés au district de Rochefoucault, lors de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 366-367;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_30829\\_t1\\_0366\\_0000\\_13](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30829_t1_0366_0000_13)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

## 39

La société populaire de Rumilly, département du Mont-Blanc, annonce à la Convention qu'elle vient d'équiper et d'armer un brave sans-culotte jacobin, cavalier qu'elle va offrir au représentant du peuple Albitte : elle annonce de plus qu'elle a reçu, pour le soulagement de nos braves frères d'armes, 22 paires de souliers et 22 chemises, produit des dons patriotiques, et qu'elle travaille sans relâche à la fabrication du salpêtre (1). Elle a extrait 10 livres de salpêtre de 12 quintaux de terres lessivées (2).

Mention honorable, insertion au bulletin.

## 40

Les administrateurs du district d'Apt annoncent à la Convention que la commune de la Tour-d'Aigues vient de déposer entre leurs mains 77 marcs 7 onces un gros d'argenterie qui, joints à 201 marcs 1 once 5 gros qui ont déjà été portés par d'autres communes, forment le total de 279 marcs 6 gros.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

## 41

Le conseil général de la commune de Sens annonce à la Convention que l'hydre du fanatisme est abattue dans leur commune, et qu'il a déposé, sur l'autel de la patrie, plus de 2,000 marcs d'argenterie provenant des ci-devant églises, et qu'il a changé la ci-devant cathédrale en temple de la Raison.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Sens, 19 vent. II] (5).

« Citoyens représentans,

L'hydre du fanatisme est abattu dans la commune de Sens ; déjà nous avons porté sur l'autel de la patrie plus de deux mille marcs d'argenterie (dépouilles de ces idoles qui étoient présentées à l'adoration d'un peuple aveuglé par ces êtres inutiles à la Société, et qui n'existaient que du produit de la superstition).

Aujourd'hui, et les idoles et leurs prêtres sont disparus, la Raison nous éclaire, le plus beau temple (la ci-devant cathédrale) luy a été dédié, aux acclamations générales, les hymnes chantées en l'honneur de la Raison, de la Liberté, de l'Egalité, ont percé les voûtes du temple, elles ont retenti de cris : Vive la République. Vive la Montagne.

Montagne sacrée ! c'est de ton sein qu'est sorti

(1) P.V., XXXIII, 222.

(2) B<sup>in</sup>, 23 vent. (suppl<sup>t</sup>).

(3) P.V., XXXIII, 222. B<sup>in</sup>, 23 vent. (suppl<sup>t</sup>).

(4) P.V., XXXIII, 223. B<sup>in</sup>, 24 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>);

Ann. patr., p. 1959.

(5) C 294, pl. 981, p. 21.

le feu qui nous anime ; de ton sommet sublime, continue de nous éclairer ; nous nous réunissons tout autour de toy ; cette réunion fera notre force, et bientôt nous verrons la république s'affermir sur des bases inébranlables ; bientôt nous verrons disparaître ces pigmées couronnées qui osent lutter contre 24 millions de frères, et ce sera alors qu'il vous sera permis, Citoyens représentans, de goûter paisiblement les fruits de vos glorieux travaux. S. et F. »

GAUTELIER (mairie), CROISSET (off. mun.), JOSSEY (off. mun.), FORTIER (notable), DALLEMAGNE (off. mun.), BOULICOT, ADENIS (secrét. greffier), MATHIEU (notable), POUILLAIN (notable), PRUVÔT (off. mun.), BENOIST (notable), RENVOYEZ (off. mun.).

P.S. Nous vous annonçons en outre, Citoyens représentans, que la commune de Sens a précédemment célébré la feste en l'honneur des vainqueurs de Toulon, et celle en l'honneur des martyrs de la Liberté.

## 42

Le conseil général de la commune de Montbron, département de la Charente, envoie à la Convention l'état des dons patriotiques pour les défenseurs de la patrie, et le poids de l'argenterie du culte, déposés au district de la Rochefoucault :

Argenterie, 12 marcs 3 gros ; cuivre, 75 liv. ; chemises, 214 ; bas, 28 paires ; étoffes, 14 aunes ; souliers, 36 paires ; don en argent, 3,633 liv. ; havresacs, 90.

Il annonce qu'il loue le gouvernement révolutionnaire, et que la terreur est à l'ordre du jour pour les tyrans. *Paix aux chaumières et guerre aux tyrans !*

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Montbron, 11 vent. II] (2).

« Citoyens représentans,

Et nous aussi, nous avons juré guerre aux tyrans et paix aux chaumières ; en admirant les travaux de la Convention nous la louons sur l'institution d'un gouvernement révolutionnaire, la terreur n'est à l'ordre du jour que pour les traîtres, les ennemis des lois ; Montagne sainte, effroy de tous les tyrans, point de trêve, écrase de ta terrible foudre ces têtes fières et orgueilleuses que le mot égalité fait pâlir.

Depuis longtemps, citoyens représentans, la commune de Montbron ne connaît d'autre temple que celui de la Raison. Les lois y sont lues, la morale universelle prêchée, tous les decadis. Organes de cette même commune nous vous demandons de distraire de la vente des ci-devant églises celle dédiée à la raison, parce que ses habitants sont pauvres, mais riches en patriotisme.

Nous vous adressons la liste des dons patriotiques pour les deffenseurs de la patrie et le

(1) P.V., XXXIII, 223. B<sup>in</sup>, 25 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 294, pl. 971, p. 38.

poids de l'argenterie du culte déposés au district de La Rochefoucauld.

[Suit le 2<sup>o</sup> § du p.-v. ci-dessus].

Vive la République une et impérissable. »

LAUTRÈTE (*off. mun.*), NAUD (*notable*), JURAND (*off. mun.*), DIEUEMARD (*off. mun.*), EYNAUD-DESVERGNE (*notable*), ROOST (*notable*), LAURAND-DUGUET (*notable*), F. BEINCHET (*notable*), MARANDONT (*notable*), LARDEAU (*notable*), BRUNETEAU, VALLANTIN (*secrét.-gref-fier*), DAVION (*agent nat.*).

### 43

La société populaire de Cusset annonce à la Convention quelle a monté, habillé et armé un cavalier qui n'attend pour partir que le signal, et lui a donné 600 livres, et, à la famille indigente, un contrat de rente au principal de 1800 livres en toute propriété, et 592 liv. de rente jusqu'à la fin de la guerre, et s'il en revient blessé, 50 l. de pension viagère ; l'aristocratie chassée de notre enceinte, le fanatisme totalément détruit, nous garantissent que vous trouverez dans les sans-culottes de cette commune, des hommes dignes de vous seconder.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

### 44

La société populaire de la commune de Laroumieu (2) félicite la Convention de décréter que les ci-devant prêtres, religieuses, femmes d'émigrés divorcées, seront tenus de se marier dans le plus court délai, à peine de déportation (3).

[Laroumieu, s. d.] (4).

« Représentants du peuple,

Dans un Etat républicain chaque citoyen doit être mis au poste où il peut servir le plus utilement sa patrie. Pénétrée de ce grand principe la Société républicaine de Laroumieu s'est occupée à chercher ce à quoi pouvoient être employés les ci-devant prêtres. La guerre ne leur convient pas ils sont poltrons et lâches. Leurs bras affaiblis par la molesse ne pourroient ni tracer des sillons ni manier la hache ou le marteau, acoutumés à une vie oisive, jamais ils ne pourrout se livrer au travail, ils ne sont bons qu'à faire des enfants, il faut donc qu'ils se marient. Chaque homme doit se reproduire, c'est une dette envers la nature et la société ; plusieurs de ces ci-devant prêtres tiennent encore à leurs anciens préjugés, à leur ancien vœu de célibat et non de continence, ils croyent pouvoir sans crime faire un enfant à la femme d'autrui et croiroient se damner en prenant une épouse ; il faut que ce désordre cesse, il faut qu'ils se marient ou qu'ils soyent déportés. Si par cette mesure la République perd pour la population

(1) P.V., XXXIII, 223. B<sup>in</sup>, 23 vent. (suppl<sup>t</sup>) et 24 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); *Ann. patr.*, p. 1959.

(2) Et non Roumieu.

(3) P.V., XXXIII, 223-24.

(4) C 295, pl. 992, p. 15.

elle y gagnera pour les mœurs sans lesquelles une République ne peut exister.

Il est tant de muscades, de filles aristocrates qui attendent que leurs amants reviennent de l'armée de Condé, mêler leurs lauriers au myrthe qu'elles leur préparent : il est tant de femmes d'émigrés qui n'ont fait divorce que pour se soustraire à la réclusion et qui attendent patiemment entre les bras de leurs amants que leurs époux reviennent leur rendre un nom dont elles étoient si orgueilleuses ; il est enfin des religieuses riches par la loi des successions qui dans le monde se bornent aux plaisirs du cloître et soupirent après un directeur, il faut que toutes ces femmes riches se marient avec des prêtres pauvres, il faut que les prêtres riches se marient avec de ces femmes pauvres, il ne faut plus que par le mariage la misère se perpétue dans certaines familles et que les fortunes s'accumulent dans d'autres : il faut surtout que par le mariage on ôte aux ci-devant prêtres, religieuses, femmes d'émigrés, divorcées, le fol espoir de rentrer dans leur premier état. La Société républicaine de Laroumieu, dans sa séance du 10 pluviôse a arrêté que par cette adresse adoptée à l'unanimité vous seriez invités à décréter que les ci-devant prêtres, religieuses, femmes d'émigrés, divorcées et muscades seroient tenus de se marier dans le plus court délai à peine de déportation. S. et F. »  
DUBOZ (*présid.*), LAVARDENS (*sec.*), JOLIS (*sec.*).

LEVASSEUR. Je demande l'ordre du jour sur cette pétition. Cette race est trop mauvaise pour la forcer à multiplier. (*Applaudi.*) (1).

La Convention passe à l'ordre du jour.

### 45

Le citoyen Charles Rousseau, demeurant à Nantes, annonce à la Convention qu'il a fait la déclaration pour l'emprunt forcé qui a produit une taxe de la somme de 8,000 liv. qu'il a acquittée le 5 pluviôse, et que son intention est que cette somme soit employée au soulagement des veuves et orphelins des défenseurs morts en combattant pour la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

### 46

Le comité de surveillance de Charolles invite la Convention à continuer la carrière qu'elle a si glorieusement commencée, et à ne point abandonner le vaisseau de l'Etat qu'il ne soit conduit au port.

Insertion au bulletin (3).

(1) M.U., XXXVII, 367; *Ann. patr.*, p. 1943; C. Eg., n<sup>o</sup> 572.

(2) P.V., XXXIII, 224. B<sup>in</sup>, 23 vent. (suppl<sup>t</sup>).

(3) P.V., XXXIII, 224. B<sup>in</sup>, 22 vent. et 29 vent. (suppl<sup>t</sup>); *Ann. patr.*, p. 1943.